



# Le Caneton



La lettre d'information de La Ferté-Imbault Mars 2021 N°10



## **Fête du Muguet annulée, place à la Fête des Saveurs d'Automne !**

Au vu des conditions sanitaires actuelles que nous connaissons tous, nous sommes contraints d'annuler notre traditionnelle Fête du Muguet, le 1er mai prochain.

Néanmoins, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'elle sera remplacée par la toute nouvelle «Fête des Saveurs d'Automne» le 19 septembre prochain !

Une occasion de se retrouver et de célébrer ensemble l'arrivée de l'automne (si les conditions nous le permettent) !

## **Le mot du Garde Champêtre** ///

### **INCIVILITÉS**

Nous regrettons que la commune subisse un nombre grandissant d'incivilités. Durant ces derniers mois, le gymnase a fait l'objet de plusieurs dégradations. Des vitres ont été dégradées successivement par des jets de pierres et les réparations s'élèvent à plusieurs milliers d'euros (5107,22 €). Les auteurs ne pouvant être identifiés, la dépense a été prise en charge par l'assurance de la commune.

En cas de nouvelles dégradations, la compagnie d'assurance a annoncé qu'elle renoncerait au remboursement du sinistre.

### **ÉLAGAGE ET FIBRE OPTIQUE !**

Nous vous rappelons que les propriétaires riverains doivent obligatoirement élaguer ou tailler les arbres, arbustes ou haies en bordure, que ce soit à hauteur du réseau de télécommunication ou même lorsqu'ils empiètent sur des voies publiques ou privées.

Avec l'arrivée de la fibre à La Ferté-Imbault, les propriétaires seront tenus de procéder à l'élagage des arbres plantés sur leurs propriétés si les distances de sécurité ne sont pas respectées entre les branches de ses arbres et les lignes du réseau public.



## **Nouveau à La Ferté-Imbault !**

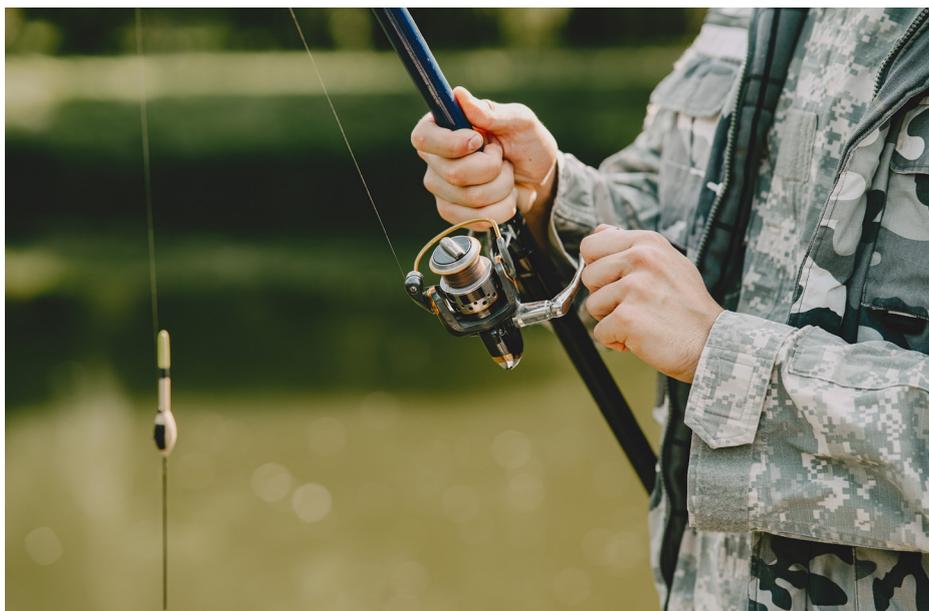
À partir du 30 mars, vous retrouverez Damien et son étal de poissons sur la place de La Ferté-Imbault, tous les mardis vers 16h.

## Étang du « Petit Arcachon »

*Enfin ! La pluie tant attendue, indispensable au remplissage de notre étang a comblé nos attentes. En effet, les pluies abondantes de cet hiver ont permis de remplir l'étang rapidement.*

Ainsi, un premier empoissonnement de 300 kg de carpeaux a pu être effectué par la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher, gestionnaire piscicole du plan d'eau, mais aussi un empoissonnement de 800 kg de carpes offertes à la Ferté-Imbault par un généreux propriétaire. D'autres espèces courantes de nos étangs de Sologne seront réintroduites prochainement pour le plus grand bonheur des pêcheurs à la ligne.

Dans la perspective d'une sécheresse, sujet d'ailleurs à l'origine de nombreux débats entre administrés, la municipalité a fait appel à un sourcier professionnel : si le maintien d'un niveau d'eau suffisant en période estivale était menacé, une source suffisamment importante a été localisée, pouvant éventuellement alimenter un forage. Le coût est actuellement à l'étude.



Afin d'étendre l'accessibilité de l'étang et de son activité à tous, la commune a prévu la réalisation d'un ponton. Il permettra l'accueil de pêcheurs à mobilité réduite. Une place de stationnement sera également réservée.

Des tables de pique-nique supplémentaires ainsi que des barbecues vont être installés en bordure de l'étang pour permettre aux familles et amis de se retrouver pour un moment de détente convivial.



Images : Raphaël Perrin et Freepik

### À vos agendas donc !

**L'ouverture de la pêche est prévue le samedi 3 Avril** (sous réserve des décisions sanitaires gouvernementales). **À cette occasion, des truites seront introduites dans l'étang.**

*Le plan d'eau du Petit Arcachon est géré par la Fédération Départementale. Vous devez donc être détenteur d'une carte de pêche et vous être acquitté de la cotisation « pêche et milieux aquatiques ». Celle-ci est nominative et délivrée pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre (excepté pour les cartes « vacances » et journalières).*

*Nous vous rappelons que le port de la carte est obligatoire en action de pêche. Elle devra être présentée en cas de contrôle au garde champêtre, aux agents de l'administration ou encore au garde de pêche de la Fédération Départementale.*

*Les cartes de pêche sont en vente chez les dépositaires des associations de pêche ou sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).*

## 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes

Malgré la crise sanitaire qui interdit encore toutes manifestations et rassemblements, la municipalité, cette année encore, a voulu marquer la Journée Internationale des Droits des Femmes.



À cette occasion, il a été offert à chaque résidente Fertoise de plus de 70 ans, un porte-documents en

cuir recyclé aux couleurs de notre belle Ferté et fabriqué localement par l'entreprise MATERIAL.

Cette entreprise familiale fondée par Marc Longchamp se situe à St-Viâtre et développe de nombreux produits de maroquinerie notamment en matériaux recyclés et participe ainsi, par son savoir faire et ses créations, au développement économique de notre chère Sologne ainsi que par son étendue à l'international.



## Des Cistudes d'Europe à La Ferté-Imbault!

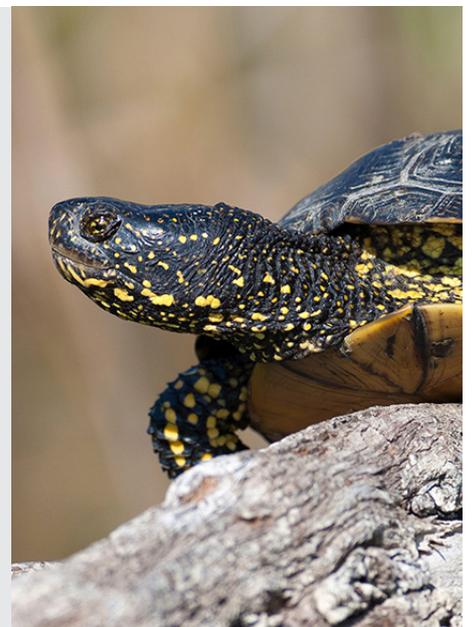
*Cistudes... mais de quoi parlons nous ?*

Peut-être les avez-vous déjà aperçues aux abords de nos étangs solognots ?

Ce sont de petites tortues, des petites créatures très discrètes, reconnaissables notamment grâce à leur peau parsemée de tâches jaunes. Hibernant en

période froide, elles ne peuvent s'observer que lorsque les beaux jours reviennent.

Malgré une espérance de vie allant jusqu'à 60 ans et une ponte contenant 3 à 10 oeufs, la Cistude d'Europe est une espèce rare, menacée de disparition et donc protégée en France. Sa détention est illicite. Si, par le plus grand des hasards, vous aviez la chance de la croiser sur le bord d'un chemin ou d'une route, il est important de ne pas la déplacer et de lui accorder le seul plaisir des yeux !



**Le 15 février dernier,  
Lucien Rétoré nous quittait.**



Figure emblématique de La Ferté-Imbault et homme dévoué pour son village, c'est avec émotion

que nous nous souvenons. De 1977 à 1983, il fut adjoint au maire sous le mandat de Monsieur Henri Blin. Il occupa la même fonction sous le mandat de Messieurs Pierre Torterat et Daniel Texier de 1983 à 1989 ainsi que de 1989 à 1995 sous le deuxième mandat de Monsieur Texier.

Il s'était également beaucoup investi pour le Centre communal d'actions sociales, membre de 2014 à 2020.

Ancien conducteur de travaux dans la société S.E.T.E.C basée à Diors dans l'Indre, il était professionnellement bien occupé mais son attachement pour sa commune était tel que Lucien s'était aussi engagé dans le milieu associatif. Les associations « Batterie fanfare » et « Ensemble et Solidaire -UNRPA- » ont pu compter sur son implication en tant que trésorier pendant de nombreuses années.

De même, il répondait toujours présent aux manifestations d'associations. Son aide et son savoir-faire était précieux. On lui connaissait une certaine aisance: de nature avenante et joviale, Lucien cachait rarement son enthousiasme à entonner quelques chansons ! C'était l'occasion manifeste pour lui de partager et échanger des moments conviviaux.



## **Ouverture de la colocation Age&Vie**

*Le 3 mars dernier, ce sont tenues les portes ouvertes des colocations Age&Vie de La Ferté-Imbault, premier site de la région Centre Val de Loire à ouvrir ses portes !*

Un projet financé et construit rue du Marais, sur un terrain d'environ 3600m<sup>2</sup>, deux maisons d'environ 380m<sup>2</sup> louées en colocation meublée à 16 personnes âgées. Grâce à ce projet, six emplois pérennes et non délocalisables vont être créés.

Age&Vie accueille des personnes en perte d'autonomie (GIR 2-3-4), en leur apportant une solution originale : la colocation ! 8 personnes maximum sont admises dans chaque maison. Une équipe d'auxiliaires de vie (dont certaines habitent à l'étage avec leur famille) s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, la préparation et la prise de repas, le ménage, l'entretien du linge, les animations, la vie sociale. Les services sont adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules et souhaitant évoluer dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel.

Les espaces privatifs (environ 30m<sup>2</sup>) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles (si on le souhaite).

En moyenne, il y a un reste à charge d'environ 1300 € / 1400 € mensuels tout compris, aides déduites (APA, crédits d'impôts). Ce tarif comprend le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne.

Des dossiers d'inscription sont également disponibles en Mairie.

